



28 ans au service
de la pêche artisanale



Pêche artisanale	2
Profil	3
Dates	4
Commentaire.....	6
Canada	8
Quoi de neuf sur le web ?	9
Inde	10
Q & R.....	11
Mama Yemaya.....	11
Yemaya	
Recommande.....	12

N° 45 | Avril 2014 | ISSN 0973-1164

Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Editorial

Les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale/SSF, ci-après dénommées les Directives) devraient être finalisées lors de la prochaine réunion du COFI qui va se tenir en juin 2014 à Rome. Actuellement en cours de discussion, ce texte représente assurément un pas en avant pour la reconnaissance officielle et de la contribution des femmes aux pêches artisanales et de certaines des difficultés majeures auxquelles elles sont confrontées dans leur vie et leur travail. L'inclusion de la problématique de genre (égalité entre les hommes et les femmes), faisant suite aux pressions soutenues de nombreuses organisations de la société civile, constitue certes un aboutissement important. Mais le document final, du point de vue des femmes de la pêche, peut quand même paraître assez mitigé.

Les Directives reconnaissent la contribution essentielle des femmes aux activités avant, pendant et après capture dans les pêches maritimes et continentales, y compris pour les algues et couillages. Elles affirment que l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont indispensables à toute forme de développement, de même que l'égalité des droits et des chances. Elles invitent à encourager les aptitudes des femmes à diriger, en tenant compte notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) pour faire disparaître des pratiques traditionnelles qui leur sont préjudiciables. Elles font également des recommandations sur divers autres aspects : prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, participation des femmes aux organisations de la pêche, égalité d'accès aux services techniques et de vulgarisation...

Ceci dit, du point de vue des femmes, plusieurs problèmes fondamentaux apparaissent dans ces Directives. Elles sont de nature facultative, non contraignante ; elles ne concernent pas l'aquaculture, qui est pourtant le secteur producteur d'aliments d'origine animale le plus dynamique, qui emploie ou recrute une multitude de femmes. En plus de ces faiblesses congénitales, elles banalisent le côté systémique et structurel des nombreux problèmes qui affligent les femmes de ce secteur (marginalisation économique, sociale et politique...), tout d'abord en les réduisant (chapitre 8. Égalité hommes-femmes) à une question de rôles et de relations entre hommes et femmes, ensuite en gommant complètement la spécificité des difficultés des femmes sous cette simple formule : « Les femmes sont souvent désavantagées par rapport aux hommes ». Le problème étant ainsi cadré, il n'est pas surprenant que les solutions préconisées par les Directives résident toutes dans une *habilitation ou autonomisation* des femmes.

Elles ouvriront peut-être une fenêtre d'opportunités pour certains éléments des pêches artisanales ; mais quelle sera leur efficacité réelle pour aider les femmes à modifier de façon significative le statut quo concernant leur situation dans ce secteur ? Il n'y aura d'évolution véritable en matière d'inégalités entre hommes et femmes et de discrimination à leur égard que si les droits humains sur lesquels s'appuient apparemment ces Directives trouvent une concrétisation via les mesures spécifiques que pourrait contenir un Plan de mise en œuvre visant à corriger le fondement systémique des inégalités dans le cadre de la famille, de la communauté et de la vie publique. ■



Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, responsable de la publication de la revue SAMUDRA, était à bord du vol MH370 de Malaysian Airlines effectuant la liaison entre Kuala Lumpur et Pékin le 8 mars 2014. Elle se rendait à Oulan-Bator, Mongolie, pour participer à la 32ème session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique en tant que représentante de l'ICSF. À ce jour, l'avion disparu n'a pas encore été localisé. Chandrika nous manque beaucoup. Comme les membres de sa famille et ses amis dans l'anxiété, nous gardons un espoir qu'elle revienne.

Avec des lunettes de femmes

Analyse de la problématique de genre dans les Directives sur la pêche artisanale

Cornelie Quist (cornelie.quist@gmail.com),
Membre de l'ICSF

Les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (les Directives), qui ont été débattues lors d'une réunion à Rome en février 2014, constituent un effort sérieux pour inclure le rôle des femmes dans la pêche artisanale, pour traiter des problèmes importants dans leur vie et leur travail, pour tendre vers des politiques et des mesures prenant en compte leurs besoins. Les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle déterminant à cet égard en soulignant, tout au long d'une série de consultations régionales, la nécessité de reconnaître l'apport des femmes dans les pêcheries et les communautés de pêche, de respecter leurs droits humains et leur dignité dans la société en général. Les OSC ont également participé aux consultations techniques où se négociait le texte des Directives. Elles ont fait pression auprès des gouvernements pour que ceux-ci acceptent des formulations défendant les intérêts des communautés de pêche artisanale, y compris les propositions relatives aux questions d'égalité entre hommes et femmes.

L'un des points forts de ces Directives (qui sont toujours en cours de discussion sous les auspices de la FAO) est qu'elles se réfèrent à tous les acteurs et à toutes les activités de la pêche artisanale (avant, pendant et après capture, et aussi pêche commerciale et pêche de subsistance), et que cela comprend évidemment le rôle des femmes. Elles soulignent également les aspects communautaires et intersectoriels

CORNELIE QUIST



Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, lors de la Consultation technique relative aux Directives sur la pêche artisanale, qui concernent aussi la vie des femmes

de la pêche artisanale, l'interdépendance des activités au sein de la communauté.

La Préface des Directives déclare : « La pêche artisanale emploie, au niveau mondial, plus de 90 % des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche, dont environ la moitié sont des femmes... De nombreux artisans pêcheurs et travailleurs de la pêche sont à leur compte et approvisionnent directement en aliments leur famille et leur communauté, mais beaucoup d'entre eux travaillent également dans les secteurs de la pêche commerciale, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche. La pêche et les activités connexes sous-tendent souvent l'économie locale des communautés implantées près de la mer, d'un lac ou d'un cours d'eau et ont un effet d'entraînement et de stimulation sur d'autres secteurs. »

Le texte fait un sérieux effort pour rester inclusif : on trouve dans de nombreux articles les expressions *hommes* et *femmes*, avec une attention particulière pour les groupes *vulnérables* et *marginalisés*.

La Première partie traite des objectifs, de la nature et la portée, des principes directeurs des Directives. Dans le chapitre 1. Objectifs, il n'est pas du tout fait référence à la problématique de genre ou aux femmes dans les objectifs mentionnés. Mais ensuite un paragraphe séparé dit ceci : « La réalisation de ces objectifs, qui doit s'inscrire dans une démarche fondée sur les droits de l'Homme, vise à favoriser l'autonomisation des communautés d'artisans pêcheurs, afin que les personnes—*hommes* et *femmes*—qui les composent participent à la prise de décisions et assument des responsabilités pour une exploitation durable des ressources halieutiques... » (italiques de l'auteure).

Les Directives tiennent compte d'un large éventail de considérations et principes : dignité intrinsèque et droits de l'Homme pour toute personne, égalité et non-discrimination, participation et inclusion, transparence et obligation de rendre des comptes, approche globale et intégrée, responsabilité sociale et environnementale. Dans les Principes directeurs, il est fait deux fois expressément référence à la problématique de genre et aux droits des femmes. La plus intéressante se trouve au principe 4 qui dit ceci : « L'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont indispensables à toute forme de développement. La reconnaissance du rôle primordial des femmes dans la pêche artisanale, l'égalité des droits et des chances doivent être encouragées. » Et sous le deuxième principe, relatif au respect des cultures, on trouve cette attention particulière : « ... en encourageant la direction par les femmes et en tenant compte de l'article 5 de la Convention sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Cette Convention plaide notamment pour l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières sexospécifiques.

Dans la Deuxième partie, il est question de Pêche responsable et développement durable. Et on y trouve un chapitre 8 entièrement consacré à l'Égalité hommes-femmes, avec mention de diverses stratégies (intégration de la problématique de genre, mise en place de politiques et législations visant à lutter contre la discrimination à l'égard des femmes...) pour parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes dans le développement des pêches artisanales. De ce point de vue, le passage suivant est tout à fait important : « Il est nécessaire que les États s'attachent à garantir la participation égale des femmes aux processus décisionnels concernant les politiques afférentes à la pêche artisanale... et qu'ils prennent des mesures spécifiques pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, tout en créant des espaces permettant aux organisations de la société civile, en particulier aux femmes qui travaillent dans le secteur de la pêche et à leurs organisations, de prendre part au suivi de

la mise en œuvre de ces instruments ». Dans ce chapitre, il est aussi question de l'égalité d'accès aux services techniques et de vulgarisation, notamment d'assistance juridique, et de mise au point de technologies plus efficaces, importantes du point de vue du travail des femmes dans la pêche artisanale.

En plus de ce chapitre 8 sur l'Égalité hommes-femmes, il y a un certain nombre d'autres références utiles sur le travail et les droits des femmes dans la Deuxième partie : Pêche responsable et Développement durable. Elles portent sur les aspects suivants : femmes et régimes fonciers, participation à la gestion des pêches, développement social, emploi et travail décent, rôle dans la chaîne après capture. Elles ne sont cependant pas très explicites. La plus claire, sous l'angle de la problématique de genre, traite de la violence (art. 6.9) : « Il est important que toutes les parties s'attachent à prendre des mesures visant à éradiquer la violence et à protéger les femmes qui y sont exposées dans les communautés de pêche artisanale. Les États sont appelés à garantir l'accès à la justice des victimes de violences, mauvais traitements, etc., *y compris*

Ramida Sarasit, 48 ans, est la présidente de l'Association des femmes de la pêche du Sud, la secrétaire du groupement pour des moyens de subsistance alternatifs de l'île de Libong, la plus grande île de la province de Trang en Thaïlande. Il y a là de pittoresques plages de couleur rouge-brun et partout des hévéas, et une communauté de pêcheurs musulmans qui vit aussi de la production de caoutchouc. On voyait autrefois de solides mangroves le long du littoral qui constituaient une barrière naturelle contre les fortes vagues et les vents violents. L'activité humaine les a fait largement disparaître. On a vu les

tâche, dans un processus communautaire qui est allé en se renforçant.

Elle milite assidument pour faire participer davantage les femmes à la vie sociale de l'île. Au fil des années, l'Association des femmes de la pêche du Sud et les autres groupements féminins où elle est engagée ont pris part à de nombreux travaux communautaires : construction de digues, reconstitution de la mangrove, emplois alternatifs, agroforesterie... La priorité de Ramida c'est de faciliter l'établissement d'un forum pour les femmes de la pêche, qui devrait les encourager à s'impliquer davantage dans les affaires de ce secteur, notamment en matière de sécurité alimentaire, afin d'améliorer les conditions de vie de tous les membres de la communauté. De son point de vue, le plus gros problème des femmes c'est leur manque d'accès aux processus d'élaboration des politiques publiques. L'Administration a oublié d'impliquer les populations dans la gestion des ressources marines et côtières. Cela se traduit par une absence des femmes au niveau de la planification locale, un manque d'intérêt pour leurs connaissances et leur savoir-faire, le refus de leur accorder des droits sur les ressources naturelles. De toute évidence, Ramida et les autres femmes de l'île de Libong ont encore de rudes combats à mener. ■

PROFIL

Prendre l'initiative—Ramida Sarasit

Après le tsunami, cette pêcheuse mène des actions communautaires de réhabilitation

Kesinee Kwaenjaroen
(kasineek@gmail.com),
Fondation pour un
développement durable
(SDF), Thaïlande

conséquences que cela pouvait avoir lors du tsunami de 2004 dans l'océan Indien : l'île a été ravagée, et les pertes de vies humaines et de biens matériels ont été énormes.

Ramida est née sur cette île, elle y a grandi. Elle a d'abord pratiqué la pêche, puis elle a manifesté des qualités de dirigeante lorsque la communauté a été confrontée aux destructions du tsunami et aux défis de la reconstruction. Elle s'est impliquée dans cette

au sein du ménage ou de la communauté » (italiques de l'auteure).

La Troisième partie donne des directives pour Mettre en place un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre. Ses chapitres 10 et 11 contiennent des expressions importantes : *politiques et législations tenant compte de la dimension hommes-femmes, produire des données ventilées par sexe, mise au point d'interventions tenant compte de ces problématiques, s'appuyer sur des indicateurs sexospécifiques* pour assurer un suivi.

Dans le chapitre 12. Renforcement des capacités, il est question de mécanismes « pour permettre aux femmes de s'organiser de manière autonome à divers niveaux pour les questions qui les concernent tout particulièrement ». Il faut également « œuvrer à une participation équitable des femmes au sein des structures représentatives de l'ensemble des composantes du secteur de la pêche artisanale tout au long de la chaîne de valeur ».

Au chapitre 13. Appui à la mise en œuvre et suivi, il est dit que les États et l'ensemble des autres parties devront « garantir une diffusion efficace d'informations sur la problématique hommes-femmes et sur le rôle des femmes dans la pêche artisanale, et mettre en évidence les mesures à prendre pour améliorer la situation et les conditions de travail des femmes ».

Quelles sont les répercussions possibles des dispositions et références que l'on vient de citer sur les relations hommes-femmes ? On pourrait considérer que le fait d'avoir un chapitre spécial sur l'Égalité hommes-femmes soit un point fort de ces Directives. On peut au contraire estimer que c'est un point faible. Elles auraient été bien plus solides si la

problématique de genre avait été traitée comme un thème transversal, comme le demandaient les OSC. La majorité des gouvernements a préféré lui consacrer un chapitre séparé. Plusieurs références au genre ou aux femmes dans l'avant-projet ont ainsi été supprimées ou diluées. Au chapitre 9. Risques de catastrophe et changement climatique, par exemple, il n'est plus question du genre alors que, de toute évidence, les catastrophes naturelles ou d'origine humaine ont des conséquences différentes pour les hommes et pour les femmes. Et le texte donne l'impression que les mots *genre* et *femmes* sont synonymes. La formule « Arrêtez de vous occuper des femmes, occuez-vous du contexte » est ici également valable.

Les Directives cherchent à encourager une démarche fondée sur les droits humains dans le développement des pêches artisanales. Cela nécessite une transformation des mentalités pour mettre fin aux injustices, aux inégalités de la société. Or, étant donné qu'on ne s'occupe guère d'analyses sociales dans ce document, on imagine mal comment on va faire pour concrétiser une telle approche. Il ne s'y trouve aucune définition de la problématique de genre pour les pêches artisanales, pas même dans le chapitre 8. Égalité hommes-femmes. On n'explique pas ce que peuvent être les conséquences de relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes pour le développement durable de la pêche artisanale et le bien-être des communautés.

Les femmes des communautés de pêche artisanale ont été marginalisées dans la chaîne de valeur, et parfois même éliminées. Leur travail, leur savoir, leurs capacités ne sont

Un accord qui fera date dans la problématique de genre aux Nations Unies

Au terme de deux semaines de négociations à New York en mars 2014, la Commission de la condition de la femme (CSW) a conclu ses travaux par un accord visant à accélérer les progrès pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle a confirmé la nécessité d'un objectif spécifique relatif à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes parmi les divers objectifs internationaux qui seront retenus une fois que les OMD actuels viendront à expiration en 2015.

Pour la première fois a été produit un document qui pourra servir à mieux intégrer la question de l'égalité hommes-femmes dans les objectifs du développement durable en cours de négociation.

Les préoccupations concernant une possible dilution des droits des femmes au fil de ces négociations ont été réduites à la suite du retrait de la clause de souveraineté réclamée par certains pays, et qui aurait permis aux gouvernements d'ignorer des recommandations

qui se heurtent à leurs propres traditions et pratiques.

En matière de santé sexuelle et reproductive et de droits des femmes, ce document fait référence à divers aspects : élimination de toutes formes de violence, mariages d'enfants, mutilations génitales féminines (à l'avenir le terme *cutting* ou *excision* n'étant plus ajouté), droit d'accès à l'avortement, programmes d'éducation sexuelle pour les jeunes... Il appelle à l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et à la poursuite des coupables.

Il demande aux gouvernements de s'attaquer aux pratiques sociales, lois et croyances discriminatoires qui portent atteinte à l'égalité entre les sexes. Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes, a dit que « le consensus atteint constitue une étape décisive vers un programme de développement transformateur de portée mondiale, qui priviliege l'autonomisation des femmes et des filles ». ■

Dates

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
Responsable de
programme à l'ICSF

guère reconnus et valorisés. Souvent leurs intérêts ne sont pas représentés. Elles se débattent avec une double charge de travail, de mauvaises conditions de travail, des tabous, des préjugés, des violences sexuelles, des humiliations psychologiques.

Du point de vue de la problématique de genre par conséquent, le développement des pêches artisanales nécessite une transformation, une remise en cause des racines mêmes de l'injustice, des inégalités qui marquent les relations hommes-femmes, et qui sont le produit de normes patriarcales.

Les Directives ont tendance à compter sur une intégration (*mainstreaming*) des questions de genre et diverses mesures plus techniques (mise en place de politiques, soutien à des processus...) plutôt que de faire avancer un solide programme d'action porteur de changements sociaux. Les OSC ont tenté de remplacer l'expression *gender mainstreaming* qui évoque un concept généralement mal compris et mal appliqué, mais n'ont pas réussi. L'exemple suivant est tiré du chapitre sur l'Égalité hommes-femmes, où la proposition des OSC pour une autre formulation est barrée (...questions d'équité et de justice entre les sexes, dans le but de corriger les rapports de force inégaux entre hommes et femmes), et cette expression conservée dans le texte adopté en anglais : « Toutes les parties se doivent de reconnaître que la concrétisation de l'égalité hommes-femmes exige les efforts concertés de tous les intéressés et que la prise en compte de ces questions (*gender mainstreaming*) doit être partie intégrante de toutes les stratégies de développement de la pêche artisanale ».

L'expression *groupes vulnérables ou marginalisés* apparaît souvent dans le texte : les OSC l'avaient vigoureusement réclamée. Et on peut estimer que c'est là une force de ces Directives car elle illustre bien son approche inclusive, intégratrice. Dans de nombreuses sociétés cependant, les groupes vulnérables sont généralement considérés comme des bénéficiaires de programmes d'aide sociale plutôt que comme des agents du changement. L'approche inclusive ne garantit pas que les politiques et programmes en cours apportent des avantages égaux. Quand les femmes (et les organisations de femmes) des pêches artisanales sont marginalisées, elles subissent aussi souvent des attitudes condescendantes, paternalistes qui ne leur laissent guère le choix de décider elles-mêmes sur des questions importantes pour leur vie, leur emploi et leur bien-être.

L'une des principales limites de ces Directives réside évidemment dans son caractère facultatif, qui est explicitement souligné au chapitre 2. Nature et portée : « Les présentes Directives sont à interpréter

et à mettre en application dans les conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions ». Cela est rappelé plusieurs fois dans le texte. Or les systèmes juridiques nationaux reflètent habituellement l'état des relations entre hommes et femmes telles qu'elles existent, avec notamment leurs inégalités sociales. Dans des sociétés où ces relations sont figées, cela veut dire que les dispositions des Directives concernant l'égalité entre hommes et femmes et la participation des femmes ne seront pas appliquées, ou appliquées seulement de manière fort partielle.

Ceci dit, malgré ses faiblesses, le texte du Président ouvre la voie à une transformation, un plan d'action pour une mise en œuvre effective, en particulier pour la problématique de genre. Il reconnaît que l'adhésion aux normes des droits humains et de l'égalité des sexes constitue une démarche fondamentale pour le développement. Il contient plusieurs références sur des aspects particulièrement importants pour les femmes des communautés de pêche artisanale, en matière d'égalité des droits et des chances. Il reste à voir comment ce texte sera interprété et appliqué par les États et autres parties concernées, en particulier les organisations du secteur de la pêche. Les droits des femmes et les questions de genre revêtent souvent un caractère délicat, avec leur lot de résistance, de dénis et de faible priorité.

Au chapitre 2. Nature et portée, on lit : « S'agissant de l'application des Directives, il est important, dans un souci de transparence et de responsabilisation, d'établir clairement les activités et les intervenants qui doivent être considérés comme relevant de la pêche artisanale et d'identifier les groupes vulnérables ou marginalisés qui doivent retenir l'attention... Il est nécessaire que les États veillent à ce que soient suivies des procédures rigoureuses, pertinentes, participatives, consultatives, exécutées à des niveaux multiples et axées sur des objectifs précis, de sorte que les voix des hommes et des femmes soient entendues ».

Cela offre certainement des possibilités aux acteurs de la pêche artisanale, y compris les femmes, pour qu'ils fassent entendre leur voix. Ceux-ci ne devraient cependant pas être considérés comme des « objets de solutions de développement » mais bien comme des « agents du changement social ». Il est donc essentiel que les OSC, y compris les organisations de femmes de la pêche, défendent une démarche fondée sur les droits humains dans le secteur des pêches artisanales et élaborent conjointement, pour la mise en œuvre de ces Directives, un solide plan d'action axé sur un changement transformateur en profondeur en vue d'un développement qui soit équitable, soucieux de lutter contre les disparités entre hommes et femmes. ■

Malgré ses faiblesses, le texte du Président ouvre la voie à un plan d'action génératrice de transformations pour une mise en œuvre effective.

D'énormes lacunes

La recherche sur l'interaction entre les humains et l'environnement marin serait incomplète si elle ignorait le rôle des femmes pêcheuses

Danika Kleiber
 (d.kleiber@fisheries.ubc.ca), doctorante au Centre des pêches, Université de Colombie-Britannique, Canada

Pour une approche sociale et écologique rigoureuse des pêches artisanales, il est nécessaire d'inclure la recherche sur les questions de genre. On sait que des femmes pêchent dans des secteurs particuliers, mais pour la recherche et la gestion en matière de pêches artisanales, on a quand même besoin d'une véritable analyse sexospécifique. Cette démarche convient bien à l'approche écosystémique qui travaille intentionnellement à l'intersection du social et de l'écologique. L'approche écosystémique s'éloigne du modèle de gestion fondé sur l'évaluation d'un stock spécifique et lui préfère une compréhension plus complexe des effets sur l'écosystème marin de pêcheries multiples qui ont l'une sur l'autre des effets réciproques.

La voie de la recherche sur genre et pêche a été fortement influencée et guidée par l'approche de genre et développement et l'approche de développement durable. Au fil du temps, on est passé de l'approche femmes seulement à l'approche de genre qui à la fois compense le manque d'informations sur les femmes et aide à analyser le rôle joué par le genre dans les interactions entre les hommes et les femmes et les ressources dont ils et elles dépendent. Les premiers travaux portaient sur la répartition sexuelle du travail dans la pêche ; maintenant l'accent est mis sur l'approche des moyens de subsistance qui

s'intéresse aux activités des femmes avant et après capture en tant qu'élément de la chaîne de valeur économique de la filière pêche, et qui prend aussi en compte les questions de pauvreté, de sécurité alimentaire et de droits humains.

Il y a plus de vingt-cinq ans, Margaret Chapman écrivait un article novateur sur la répartition du travail entre hommes et femmes de la pêche en Océanie. Elle décrivait le contexte social et culturel qui modelait la façon dont les uns et les autres pratiquaient cette activité. Tout d'abord, elle faisait remarquer que les femmes pratiquaient effectivement la pêche, essentiellement dans l'espace intertidal (estran), tandis que les hommes opéraient en eaux plus profondes. Les méthodes de pêche et les habitats n'étant pas les mêmes, les rôles dans l'écosystème marin étaient donc également différents.

Pour faire apparaître les rôles écologiques différenciés des hommes et des femmes en milieu marin, nous avons passé en revue leurs pratiques respectives dans les pêches artisanales à travers le monde, en limitant notre recherche aux vingt dernières années (1992 à 2012). Des publications régulières comme *Yemaya* et le bulletin *Les femmes et la pêche* de la CPS ont été une importante source d'informations sur l'implication des femmes. Il y avait aussi les Colloques mondiaux sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches qui font partie des activités de la Asian Fisheries Society. À partir de ces ressources et d'autres publications évaluées par les pairs, nous avons pu identifier 106 études de cas qui incluaient les femmes dans leur description des pêches artisanales.

Les études que nous avons analysées décrivaient souvent les méthodes de capture, les espèces prises, les habitats exploités par les hommes et les femmes. C'était très utile pour illustrer la façon dont les uns et les autres interagissent avec l'écosystème marin. Nous avons par ailleurs constaté que ces descriptions n'étaient pas souvent accompagnées de chiffres. Compter le nombre de pêcheurs, le volume des prises, les temps de pêche (heures passées, nombre d'hameçons, de casiers, dimension des filets), tout cela est important pour le scientifique. Cela permet au chercheur, au gestionnaire d'évaluer le niveau de la pression exercée par les prélèvements humains sur l'écosystème marin. Parce qu'il est peu probable que la pêche des femmes soit calculée, leur contribution à ce secteur économique et l'impact éventuel de leur activité sur l'environnement marin resteront pratiquement invisibles. Il est peu probable que la pêche des femmes soit évaluée parce

DANIKA KLEIBER



Il est peu probable que la pêche des femmes soit calculée : leur contribution à ce secteur économique restera donc pratiquement invisible

qu'on estime que ce n'est qu'une faible partie de la pression humaine sur la ressource.

Dans les études de cas retenues, nous avons souvent constaté que les femmes effectuaient des récoltes dans la zone intertidale (mangrove, côte rocheuse, herbiers), tandis que les hommes pratiquaient autrement dans des habitats immersés (récifs, eau ouverte). Mais ce n'était pas toujours le cas, et il ne faut pas croire que c'est un mode universel. Il y a des cas où les femmes opèrent en bateau aussi souvent que les hommes, où les hommes pêchent aussi à pied. Et les pratiques peuvent changer au fil du temps, et c'est vrai pour les activités particulières des uns et des autres.

Dans la plupart des cas que nous avons analysés, les hommes prenaient et des poissons et des invertébrés ; mais il y avait plus de coquillages et d'invertébrés chez les femmes et surtout des poissons chez les hommes. S.V. Siar, chercheur, fait observer que « les coquillages sont pour les femmes, les poissons pour les hommes ». C'est habituellement vrai dans le Pacifique, mais on constate également cela dans d'autres parties du monde : Afrique, Égypte, Espagne, États-Unis.

En analysant les façons de pêcher des hommes et des femmes, nous avons compris qu'il fallait bien se rendre compte que ces différences sont le fait de contextes sociaux et culturels divers plutôt que de facteurs biologiques et physiques. Sur le plan physique, les femmes ne sont pas réduites à faire de la pêche à pied uniquement. En bien des endroits du monde, elles opèrent en plongée, avec des lignes, des filets, des casiers. Les limites sont souvent imposées par leurs obligations sociales. Citons M. Tekanene, chercheur, parlant des femmes de la pêche au Kiribati : « La cueillette de coquillages est la principale activité de pêche des femmes parce que cela peut se faire près de la maison, que ça prend relativement peu de temps, en compagnie des enfants et sans matériel coûteux ». Les tâches ménagères et le soin des enfants sont traditionnellement l'affaire des femmes, et c'est ce contexte social qui détermine leur mode de pêche. Et c'est vrai aussi pour les hommes.

L'examen des activités de pêche des femmes et des hommes fait bien ressortir l'importance de l'estran pour l'évaluation de l'impact écologique de la pêche artisanale. On sait que les mangroves, les herbiers et autres habitats littoraux remplissent une fonction écologique de protection des juvéniles que l'on retrouvera dans des pêcheries au large. Ces mêmes habitats sont aussi des lieux de pêche pour ceux qui pratiquent la cueillette, ce qui peut parfois donner lieu à des conflits. Au Salvador et aux Comores, la pêche dans la zone de balancement des marées (pratiquée par les femmes) était considérée comme

préjudiciable pour les pêcheries exploitées plus au large par les hommes.

L'inclusion de l'activité des femmes met en évidence l'importance des coquillages. Les coquillages et autres invertébrés marins ne sont pas aussi bien étudiés que les poissons. De la même manière, l'impact de mesures de gestion communes comme les aires marines protégées (AMP) est le plus souvent mesuré en termes de poisson. Or, en tant qu'outils de gestion, ces AMP fonctionnent différemment selon qu'il s'agit de poissons ou de certains invertébrés. Lorsque l'abondance du poisson augmente à l'intérieur de l'AMP, il y a souvent un effet de débordement, avec le départ d'individus adultes qui pourront être pris par les pêcheurs. Dans le cas de certains coquillages qui ne bougent pas, ou bougent peu, le phénomène n'aura pas lieu. Il restera que l'AMP constitue un terrain d'élevage qui pourra approvisionner en juvéniles des zones non protégées. Il existe un bon nombre d'études sur l'effet de débordement du poisson dans les AMP, mais on analyse moins le rôle des AMP en tant que pourvoyeurs d'invertébrés juvéniles. Quand on prend en compte les activités de pêche des femmes, on met en lumière les carences des données qui limitent notre compréhension de l'écologie marine et de la gestion écosystémique des pêches.

Les femmes pêchent, et la question est de savoir pourquoi il y a si peu d'études de cas sur leurs activités. Les définitions des termes *pêcheur* et *pêche* laissent souvent de côté ceux qui pratiquent à temps partiel, les pêcheurs de subsistance, les pêcheurs à pied. Comme les femmes sont souvent très présentes dans les trois catégories, ces définitions trop étroites font que leur participation à ce secteur d'activités est laissée de côté. D'autre part, les méthodes de collecte de données qui s'adressent seulement aux hommes, à des chefs de ménage ou leaders communautaires masculins poussent aussi à ce genre d'oubli.

Cette exclusion du travail des femmes dans les processus d'évaluation des pêches artisanales provoque des lacunes dans les données concernant le rôle des humains dans les écosystèmes marins, et perpétue souvent des hypothèses non fondées en matière de répartition sexuelle du travail dans la pêche. Pour inclure les femmes, il serait peut-être nécessaire de modifier les façons de définir *pêcheur* et *pêche*, les méthodes de collecte des données sur les pêches artisanales. Il est indispensable d'avoir une vision claire des activités et des hommes et des femmes pour une approche écosystémique effective dans la gestion des pêches. ■

Cette exclusion du travail des femmes dans les processus d'évaluation des pêches artisanales provoque des lacunes dans les données concernant le rôle des humains dans les écosystèmes marins, et perpétue souvent des hypothèses non fondées en matière de répartition sexuelle du travail dans la pêche.

Suivons Fallon et Grace

La réalisatrice d'un documentaire sur les pêcheurs artisans de la Nouvelle-Écosse parle de son expérience

Corinne Dunphy

(corinunedunphy@gmail.com), réalisatrice de documentaires sociaux, comme *Well Fished*

Quelques jours avant de me lancer, tout excitée mais inquiète, dans le tournage de mon premier film documentaire, j'ai dit à maman « Il faut que j'achète du Gravol ». C'était la mi-mai en Nouvelle-Écosse. J'étais chez papa et maman pendant une semaine en train de me préparer pour les prises de vues. À vrai dire, je ne savais pas trop ce que je faisais. La tension nerveuse montait. J'étais certaine que ma production allait être un fiasco. Mais finalement la chance et le Gravol (le médicament contre les nausées) étaient heureusement de mon côté ce printemps-là.

Je faisais donc un documentaire intitulé *Well Fished*, basé sur l'expérience de deux jeunes femmes vivant à la campagne en Nouvelle-Écosse et appartenant à des familles de pêcheurs. À partir de ces personnages, il rendait hommage aux habitants du lieu, en offrant une vision positive aux jeunes qui vivent et travaillent dans une province confrontée à de sérieux problèmes mettant en jeu l'avenir de ses communautés côtières.

Le film nous introduit dans le monde de Fallon et de Grace qui viennent toutes deux de l'est, de Whitehead, comté de Guysborough pour Fallon, d'Antigonish pour Grace. Fallon passe ses journées à pêcher le homard et le maquereau à bord du *Eastern Maverick* avec son père. Quand elle n'est pas en train d'aider sur le bateau, elle photographie ce qui est

devant elle : scènes marines, bestioles, tout ce qui est dehors, pourrait-on dire. Fallon est l'avant-dernière de cinq filles. Son père, capitaine Pat Conway, était aidé au fil des années par les plus grandes. Maintenant c'est le tour de Fallon, et elle est si attirée par ce travail qu'elle a quitté l'école un semestre plus tôt pour passer son temps en mer.

Si vous voyagez vers le Nord pendant une heure jusqu'à Antigonish, vous trouverez une autre jeune femme qui a une histoire semblable. À première vue, elle ressemble même à Fallon. Grace MacDougall arrive chaque matin sur le quai, avec ses cheveux brun-foncé attachés haut en queue de cheval et un petit bandeau pour écarter les mèches de son visage. On remarque tout d'abord son sourire. Elle traite presque tout avec humour. Elle est ce qu'on appelle « le sel de la terre ». Son authenticité, sa perspicacité, sa vivacité met son entourage à l'aise. À bord du *Jan and Grace*, son cousin Mark, son père et elle-même semblent travailler ensemble en complète harmonie. Il y a un rythme à tenir (c'est prioritaire), mais ils prennent aussi du bon temps plein de rires. Grace parle à volonté de sa détermination à continuer le mode de vie dans lequel elle est née. Pour l'heure, les choses ne sont pas faciles, mais elle parvient à faire vivre ses rêves dans une activité qui devient de plus en plus difficile.

Je suis moi-même de la Nouvelle-Écosse, et j'ai pu constater directement que la situation économique de cette province est sombre. Les jeunes s'en vont chercher ailleurs un sort meilleur tandis que la population rapidement vieillissante des petites communautés est confrontée à des temps difficiles. Les activités traditionnelles sont en déclin et il devient de plus en plus compliqué de faire circuler l'argent dans les communautés rurales. Malgré ces vents contraires, il est cependant indispensable que des jeunes s'investissent avec force.

L'expansion de la pêche industrielle à l'échelle mondiale est l'une des causes directes du déclin des pêches artisanales traditionnelles. Ce secteur constitue une grande menace à la fois pour ceux qui travaillent dans la pêche artisanale (comme les familles de Fallon et de Grace), pour les communautés en général et pour l'environnement. La pêche artisanale de cette province a peut-être ses propres défauts mais elle essaie de devenir plus durable, de prélever dans le milieu naturel de manière plus réfléchie. Avec *Well Fished*, j'ai voulu éclairer les problèmes qui touchent directement les gens de la côte est, et aussi tous les citoyens (Canadiens et autres) qui se

CORINNE DUNPHY



Fallon et Grace n'ont aucune difficulté à être la seule femme à bord. Les temps changent !

préoccupent de l'environnement et de ceux qui y récoltent notre nourriture. La pêche artisanale est fortement marquée par les solides liens familiaux qui rapprochent ceux qui gagnent leur vie sur l'eau. Fallon et Grace m'ont toutes deux dit qu'elles n'auraient jamais pensé à entrer dans cette activité si elles n'avaient pas grandi dans une famille de pêcheurs. Les permis sont désormais hors de portée pour un jeune qui souhaiterait acquérir et exploiter son propre bateau. Donc les permis ont tendance à rester dans la famille. « Papa opère selon le *berth* (mouillage, zone de pêche familiale) *system* qui repose sur la parole donnée, sans existence juridique officielle. Conformément à cette pratique traditionnelle, personne ne vient pêcher dans le secteur contrôlé par la famille. C'est bien comme ça, c'est moins concurrentiel ». C'est Grace qui parle, et elle ne sait pas combien de temps cette tradition va durer : elle s'inquiète pour l'avenir.

C'est une expérience inoubliable de se trouver sur l'eau bien des heures avant le réveil habituel. L'horizon est une débauche de coloris, très calme. Puis vient un sentiment de culpabilité : tandis que j'essaie de piéger ce beau paysage dans mon appareil, tous les autres sont en train d'user leurs doigts à la tâche.

On remarque aussi autre chose : le respect que les matelots manifestent à l'égard du capitaine, leur père pour ce qui concerne Fallon et Grace. On voit bien combien Fallon apprécie Pat ; elle sait qu'il connaît ce coin de pêche mieux que quiconque.

Laissant de côté un instant la trappe à maquereau, Fallon fait quelques commentaires sur les efforts demandés à sa petite stature de 18 ans, et s'empresse de dire qu'elle en a fait autant que les hommes. Fallon et son père ont une relation divertissante sur le bateau comme à terre. Chacun est fier de l'autre. Pat est une personne paisible qui manifeste un

humour enjoué. Il pousse sa bonne musique à la radio, il taquine souvent Fallon pour agrémenter les longues heures de travail qui, certains jours, vont du lever au coucher du soleil.

De son côté, Grace dit : « C'est cool de travailler avec papa, parce que cela ouvre de nouvelles perspectives dans notre relation. Mes frères et sœurs et moi-même, c'est quelque chose que nous apprécions, à quoi nous tenons ; et nous le respectons d'autant plus. Il connaît tellement de choses à la pêche, qu'il pratique depuis si longtemps ». Tout comme chez Fallon et Pat, ce duo dynamique est aussi bien agréablement énergique. J'avais effectivement observé de la danse, des chansons et même un bout de monologue comique, le tout avant le casse-croûte de midi. Le travail est très physique et exige de longues heures passées sous toutes sortes de temps. Mais je n'ai jamais entendu la moindre plainte, à part quelques grondements d'estomac.

Pour Grace ou pour Fallon, ce n'est pas un problème que d'être la seule femme à bord. « Sur le quai, on sent évidemment un peu notre différence, et les hommes vous respectent, observe Grace. Papa parle parfois de ce que ma sœur et moi font à bord, dit que nous avons fait nos preuves, que ce travail n'est pas forcément réservé aux hommes ». Grace note également qu'il y a même dans la région quelques femmes capitaines. Les temps changent !

Les temps changent assurément, mais la terre et la mer continuent à faire partie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse, ancrées dans l'histoire de chaque famille, mêlées au tissu social. Pour sauvegarder, préserver ce tissu social, il est impératif que de jeunes femmes comme Fallon et Grace puissent bénéficier du soutien économique et social nécessaire afin qu'elles trouvent dans la pêche artisanale le mode de vie durable de leur choix. ■

Carte interactive des marchés au poisson de Chennai

Les marchés sont un élément important de la chaîne d'approvisionnement en produits de la pêche, des points de collecte du poisson de capture comme du poisson d'élevage. Les consommateurs y font leur choix.

Chennai, capitale du Tamil Nadu au sud de l'Inde, quatrième agglomération du pays, est un important centre de production et de consommation. Arrivent là de grandes quantités de poissons et crustacés prélevés dans le Golfe du Bengale et du poisson d'eau douce en provenance des piscicultures de l'intérieur du Tamil Nadu ou d'États voisins comme l'Andhra Pradesh.

Dans le cadre de son projet Safe Fish, l'organisation intergouvernementale Programme du Golfe du Bengale (BOBP-OIG) a réuni les informations essentielles concernant 96 marchés au poisson de Chennai. Ce document sera bien utile pour les consommateurs, le Département des pêches du Tamil Nadu, la Municipalité de Chennai, les responsables politiques et toutes personnes soucieuses d'une commercialisation sûre et hygiénique des produits de la pêche. À ces données viendront s'ajouter des détails intéressants supplémentaires : volumes négociés, cours moyens, etc. http://bobpigo.org/html_site/fishmarket/index.htm ■

Quoi de neuf sur le web ?



Ramya Rajagopalan
(ramya.rajagopalan@gmail.com), Responsable de programme à l'ICSF

Cartographie des marchés à Mumbai

En participant à la cartographie des marchés de leur ville, les vendeuses de poisson de Mumbai auront davantage leur mot à dire dans son développement

Shuddhawati S Peke
(shuddhawati@gmail.com), Chargée de programme à l'ICSF

Sur la côte occidentale de l'Inde, dans le Grand Mumbai de 12,5 millions d'habitants, il y a la branche féminine du Maharashtra Macchimar Kruti Samiti (MMKS), qui est un syndicat de pêcheurs. Cette branche milite pour défendre les intérêts des poissonnières et a pris récemment une initiative importante qui devrait leur permettre d'avoir davantage leur mot à dire dans le développement de l'agglomération en faisant accepter par la MCGM (Municipalité du Grand Mumbai) un exercice conjoint de cartographie des marchés au poisson de la ville.

Mumbai compte 60 marchés au poisson municipaux et un nombre indéterminé de marchés non officiels (marchés de rue, marchés appartenant à des personnes privées). Et dans les *koliwadas* (villages de pêcheurs en milieu urbain) de cette agglomération fonctionnent également des sites de débarquement, des criées et des marchés de détail. Le développement de ces marchés, des villages de pêcheurs urbains, des infrastructures pour le transport et autres choses est du ressort de la MCGM. Le Plan de développement pour la période 2014-2034 est en cours d'élaboration.

À cet égard, la MCGM, après avoir préparé un schéma d'occupation des sols, a lancé des consultations publiques centrées sur douze thèmes, notamment utilisation des terrains, transports, durabilité environnementale, logements dans le secteur structuré,

éducation, problématique de genre. Cela s'est fait avec la collaboration d'ONG locales afin d'obtenir une bonne participation de la population. La branche féminine du MMKS était impliquée, et a donc fait entrer dans la discussion les problèmes des vendeuses de poisson opérant dans les marchés et les sites de débarquement, qui ont tout particulièrement besoin de terrains et d'installations pour leurs activités.

Dans les données de la Municipalité, jusqu'à cet exercice, il n'y avait rien concernant les marché dits informels. Pas étonnant que, jusqu'à une date récente, les pouvoirs publics n'aient pris aucune initiative pour fournir des installations indispensables aux poissonnières du secteur non structuré. Maintenant cependant la Politique nationale relative aux vendeurs de rue (2009) rend obligatoire la protection de ces gens via l'établissement de comités ad hoc, l'immatriculation des colporteurs et la délivrance de cartes d'identité, plus la délimitation de zones de marché et colportage. À la demande de la MCGM, la branche féminine du MMKS, en coordination donc avec les services municipaux et les poissonnières locales, a dressé la carte de tous les marchés au poisson officiels et non structurés de l'agglomération, cela en un mois.

Il y a 30 marchés officiels dans la ville de Mumbai, 22 dans les banlieues ouest, 12 seulement dans les banlieues est. Les zones suburbaines sont couvertes essentiellement par des marchés informels non structurés, semi-structurés ou pleinement structurés situés ou construits sur des terrains publics avec des fonds discrétionnaires à la disposition de représentants du gouvernement local.

Cette enquête a également fait ressortir un certain nombre de problèmes de développement. Des activités commerciales (parmi lesquelles grandes entreprises) ont chassé des marchés au poisson anciens. Dans l'affaire du marché municipal de Babulnath, une grosse société a reçu l'autorisation de construire un centre commercial qui a obligé 20 poissonnières à déguerpir. Au marché au poisson privé de Habib, le propriétaire a chassé systématiquement les poissonnières en coupant l'eau et l'électricité ; et depuis quinze ans maintenant vivent là des migrants dans des conditions de logement précaires. Au marché privé de Byculla Gujarji, au marché privé de Chira Bazaar, les propriétaires ont arrêté de fournir les équipements de base et

SHUDDHAWATI S PEKE



Au marché privé de Byculla Gujarji, les propriétaires ne s'occupent même plus de l'équipement de base : les vendeuses ne sont pas en sécurité

attendent que les poissonnières partent pour pouvoir céder le terrain à des promoteurs.

Les marchés municipaux disposent de structures normalisées et prélevent des taxes auprès des vendeurs sur les lieux. Mais les poissonneries sont souvent repoussées dans un coin, avec des conditions d'inconfort et de manque d'hygiène. Les vendeuses ne sont pas en sécurité, ni pour leur poisson, ni pour leur personne.

À Mumbai, trois voies se présentent au développement d'une zone de marché urbain : financement gouvernemental, partenariat public-privé (PPP), développement autonome. Les projets entièrement financés par des fonds publics sont extrêmement rares. Les organismes gouvernementaux préfèrent réaliser des projets haut de gamme. La formule PPP est censée être inclusive, mais les constructeurs et les promoteurs tentent de récupérer les meilleurs emplacements pour leurs activités commerciales. Il arrive fréquemment que des complexes résidentiels soient construits par le promoteur privé sur un espace prévu pour un marché au poisson dans la zone de développement, ce qui peut générer des conflits entre résidents et clients du marché. Ceux qui militent auprès de ces femmes préconisent donc la voie du développement autonome, qui offre le maximum d'avantages aux vendeuses et leur laisse la maîtrise du terrain et de son utilisation. Avec cette solution, elles ne sont pas perpétuellement confrontées à la menace de projets commerciaux ou semi-commerciaux qui, dans un PPP, coexistent avec leurs activités et graduellement font pression sur les poissonnières pour qu'elles s'en aillent sous divers prétextes (nuisances publiques, manque d'hygiène).

Les marchés au poisson officiels et, pour la première fois, les marchés non structurés ont donc été bien documentés par l'Administration municipale. Des données photographiques ont été constituées et serviront de références et de preuves si les poissonnières devront encore se battre à l'avenir contre des projets de développement. L'étape suivante de cet exercice est la diffusion d'un questionnaire de la Direction des marchés de la MCGM afin de collecter des informations plus détaillées. Le Commissaire de la Municipalité a promis d'organiser une réunion, basé sur le rapport de représentantes des poissonnières, afin de trouver des solutions à chacun des problèmes de la profession.

Au cours des deux prochaines décennies, la ville prévoit de grands projets de développement et d'expansion qui vont transformer le paysage urbain. Les établissements dits informels auront de plus en plus de mal à préserver les droits d'usage et l'accès aux services de première nécessité. ■

Entretien avec Maria Odette Carvalho Martins, pêcheuse, leader de la communauté de Batoque, État du Ceará, et de l'Articulation nationale des femmes de la pêche (ANP), Brésil

Naina Pierri (pierrinai@gmail.com), Membre de l'ICSF

D'où venez-vous, quand avez-vous commencé à pêcher ?

Je suis de Balbino, Cascavel, Ceará. J'avais 8 ans quand j'ai commencé avec mon père. Je suis venue à Batoque à 21 ans lorsque je me suis mariée. J'ai maintenant 51 ans, et je continue à pêcher. Mon mari est cultivateur, mais il pêche aussi, tout comme mon père. Nous avons cinq fils et sept petits-enfants. Les week-ends, nous vendons de la nourriture aux touristes.

Quand et pourquoi avez-vous commencé à défendre votre communauté ?

Batoque est près de la ville de Fortaleza et possède une belle plage. Depuis les années 1980, des personnalités influentes ont tenté de nous chasser pour récupérer nos terrains, construire des installations touristiques, faire de la spéculation immobilière. Des gens armés ont brûlé nos maisons, nous ont menacés, ont même tué des pêcheurs. Je suis entrée en lutte à 25 ans, avec l'aide d'un prêtre catholique. L'un des spéculateurs a interdit aux pêcheurs de vendre leur production et d'utiliser le terrain à des fins agricoles ou pour construire. En 1989, nous avons créé une association, dont je suis devenue la présidente en 1993.

Vous avez eu des difficultés au début de votre militantisme ?

Au début, je devais demander à mon mari la permission de participer à ces activités. Puis un compromis a été conclu en présence du prêtre, et il est devenu plus accommodant. S'il refusait la permission, je lui rappelais l'arrangement. Et j'avais le soutien des autres femmes de la communauté pour s'occuper de mes fils en mon absence.

Parlez-nous des conflits à propos des terrains

En 2003, après de nombreux incidents violents et des procédures judiciaires, nous avons obtenu la classification de Batoque en Réserve extractive, c'est-à-dire une zone de conservation où les usagers locaux ont le droit exclusif d'utiliser le terrain et les ressources. Les pressions extérieures et les violences, c'est maintenant terminé. Mais nous devons continuer à défendre notre territoire car aujourd'hui il y a un nouveau problème : certains dans notre communauté vendent illégalement leur maison à des intérêts touristiques.

Quelle est votre situation maintenant ?

Pendant la période de grande mobilisation, j'ai connu les menaces et deux tentatives d'assassinat, mais je n'avais pas peur. Après la classification en Réserve, j'ai eu des problèmes de santé et je n'ai pas pu participer activement aux luttes. Maintenant je vais mieux, je suis plus active, et j'en suis contente. Je suis surtout contente de voir de jeunes femmes prendre la tête des initiatives de défense des communautés, comme c'est le cas pour l'Articulation nationale. ■

MAMA YEMAYA

Mama avait bien raison !



FILM

A MÃe e o Mar/La mère et la mer

(portugais, versions sous-titrées en français, italien, anglais, 97 minutes)

Réalisé par Gonçalo Tocha

Alain Le Sann (ad.
lesann@orange.fr)
Membre de l'ICSF

Sur la plage de Vila Chà, dans un village de pêcheurs au nord de Porto, il ne reste que 9 barques de pêche qui sont remontées sur la plage après chaque sortie. Il y a plus de cinquante ans, leur nombre s'élevait à 120. La mer est toujours là, comme la plage et les rochers ; le milieu n'a pas changé, mais la pêche a été bouleversée.

C'est dans ce port ordinaire que le réalisateur, Gonçalo Tocha, a posé sa caméra pour faire revivre un passé oublié, enfoui dans la mémoire des anciens et à peine relaté par deux articles de la presse locale des années 1940. Vila Chà se caractérisait par la présence, unique au Portugal et en Europe, d'un groupe de plusieurs dizaines de femmes pêcheuses, patronnes et matelots. Une seule d'entre elles continue, à 65 ans, d'aller en mer pour pêcher et de collecter des algues sur la plage, pour l'industrie et l'agriculture. Grâce à elle, le réalisateur ramène à la surface les souvenirs de ces femmes oubliées qui se sont battues pour obtenir le droit de commander leur bateau et leur équipage, souvent masculin.

Peu à peu, les femmes âgées, comme les hommes, redécouvrent l'importance de ce groupe de femmes unique. Elles racontent les tempêtes et les dangers d'une côte souvent battue par les vents et la houle atlantique, la difficulté du travail et ses incertitudes. Elles disent aussi leur amour de la mer et de leur métier. L'une d'elles s'est enfermée dans sa maison lorsqu'elle a dû cesser de prendre la mer et de ramasser des algues. Les hommes

aussi rendent hommage au travail de leur femme et de leurs filles qui les ont souvent accompagnés sur leur bateau. Leur passion de la pêche est telle qu'à plus de 90 ans, l'un d'eux continue de pêcher à la ligne sur la plage.

À la fin du film, au soir de sa vie, face au soleil couchant, l'un des pêcheurs déclame avec lyrisme sa passion pour la mer *qui a donné vie à la Terre... Nous sommes ses enfants... Son sang est de l'eau salée...* La mer est sa déesse, mais il déplore qu'elle soit *devenue la poubelle de la Terre* et comprend *sa colère contre ce qu'on lui a fait*.

Le film est émouvant, mais il peut dérouter par certains aspects de sa construction, lorsque le réalisateur se met en scène. Il choisit aussi délibérément la lenteur et de longues séquences. Ce choix nous laisse le temps de nous imprégner du lieu, de son histoire, de ses habitants. Il laisse aussi le temps aux femmes interrogées de puiser dans leurs souvenirs, sans nostalgie. Un bel hommage aux femmes pêcheuses, oubliées de l'histoire, dans un petit port qui devient de plus en plus une station balnéaire.

Prix du meilleur film portugais au festival Doclisboa 2013, voir <http://vimeo.com/78641952>



PUBLIÉ PAR
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan

ILLUSTRATIONS DE
Sandesh

(sandeshcartoonist@gmail.com)

MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR: L.S. Graphic Prints
Chennai 600 002

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaîsse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.